

Le compas dans l'œil

On les voit régulièrement sur les bords des routes ou dans des zones d'urbanisation les yeux plongés dans d'étranges jumelles en train de pointer des angles que l'on pense imaginaires. Et pourtant la profession de géomètre expert est sans doute aussi ancienne que les premières constructions humaines. Garant des mesures et métrages pour tout ce qui se construit, il a remis depuis longtemps le compas et l'équerre au profit de matériels beaucoup plus sophistiqués et précis. "On ne trouve même plus de tables à dessin dans nos bureaux" avoue Claude Dhombres, Président de l'Ordre des géomètres experts du Languedoc-Roussillon, unique syndicat représentatif de la profession. Aujourd'hui, les mesures à l'aide de lasers, l'utilisation du GPS et les tirages de plans assistés par ordinateurs ont remplacé les mètres, le crayon et la règle.

"Avant on était au moins quatre pour prendre des mesures, aujourd'hui, on y va seul" résume Claude Dhombres.

Une évolution technologique qui n'a pourtant rien changé aux fondamentaux du métier. "On intervient sur tout ce qui se mesure et l'on est garant des cotes que l'on rend" résume le responsable régional. Un métier à hautes responsabilités donc qui va déterminer et formaliser tous les projets de constructions en amont. D'ailleurs, Claude Dhombres ne cache pas que ce niveau de responsabilité impose aux professionnels une rigueur et une maîtrise qui ne souffrent d'aucune approximation. Et dans une époque où toute la moindre erreur est sanctionnée, il reconnaît également que le poste assurance est de plus en plus important dans la profession.



Claude Dhombres, géomètre expert à Mende, Président de la Chambre régionale des géomètres experts et animateur des Chambres départementales de la Région.

Un ordre, une éthique

Réglémentée depuis 1946, la profession s'est organisée autour d'une instance Ordinale qui veille au respect des codes professionnels à l'instar des Avocats et autres professions réglementées. Cet Ordre (l'OGÉ) est organisé autour d'un Conseil Supérieur relayé sur le territoire par des Conseils Régionaux et des Chambres départementales. L'accès au métier impose par

ailleurs une prestation de serment devant l'Ordre. Le géomètre expert peut en effet également être appelé à exercer des missions auprès du Tribunal administratif en cas de litiges. Il est donc tenu à une éthique irréprochable à laquelle veille l'Ordre. Intervenant autant dans le secteur privé que dans les commandes publiques, ses mesures font foi dans l'établissement des plans où dans la détermination de parcelles et le découpage des biens fonciers.

Libéral et indépendant par essence, c'est aussi un homme de terrain qui joue un rôle fondamental dans le découpage de l'espace.

A l'instar d'autres professions libérales, aujourd'hui les géomètres experts ont plutôt tendance à s'organiser au sein de Cabinets avec une moyenne de sept collaborateurs au niveau national.

En Languedoc-Roussillon, on dénombre 78 géomètres experts principalement regroupés dans de petites structures de quatre à cinq personnes. Et Claude Dhombres reconnaît volontiers que ce n'est pas le travail qui manque dans la Région. Entre les aménagements territoriaux et la vague de constructions pavillonnaires liée à l'accroissement démographique, ce sont des professionnels très sollicités.

Dépendants directement du Ministère de l'aménagement du territoire, ils sont également mandataires de l'Etat dans le cadre de commandes publiques. Si l'accès à la profession est libre après des formations qui vont jusqu'au niveau ingénieur, l'Ordre veille de près au maintien de l'éthique et de l'image de la profession. Malgré son esprit libéral, la tendance actuelle va dans le sens de regroupements

de Cabinets afin de faire des économies d'échelles et de se donner plus de moyens pour répondre à des appels d'offres de plus en plus complexes.

Et Claude Dhombres de reconnaître que "la concurrence est rude" malgré la bonne santé du secteur et le respect déontologique imposé par l'Ordre.

MÉTIER

Interlocuteur privilégié du Ministre de l'aménagement du territoire, l'Ordre a émis six propositions pour accompagner l'évolution du métier :- inciter les collectivités à

mettre en œuvre une politique d'action foncière ;

- mettre en place un référentiel foncier unifié ;

- adapter les procédures d'expropriation ;

- encourager les maires investisseurs ;

- améliorer la carte communale ;

- affirmer la volonté d'aménager à travers le projet urbain partenarial



La profession est dépositaire d'une délégation de service public souveraine pour l'élaboration des plans et de tous documents topographiques qui délimitent les propriétés foncières.

Les géomètres-experts en chiffres

On dénombre près de **2000 professionnels** sur le territoire avec une moyenne d'âge de 50 ans.

Les Cabinets emploient près de **10 000 salariés** dont un tiers de femmes.

80 % des Cabinets ont **moins de 10 salariés**.

Près de **47 %** des géomètres-experts exercent en société.

Le chiffre d'affaires de la profession dépasse les **600 millions d'euros**.

Formation

Après deux ans de classe préparatoire, l'aspirant présente un concours d'entrée dans l'une des trois écoles d'ingénieurs : l'ESGT au Mans, l'ESTP à Paris et l'INSA à Strasbourg pour décrocher un diplôme d'ingénieur géomètre. Il doit ensuite passer par deux ans de stages au sein d'un Cabinet.

Les ingénieurs généralistes peuvent également rejoindre la profession après un stage de 3 ans.

Le règlement de l'Ordre impose par ailleurs une formation continue de minimum 40 heures par an.

Exercice de la profession

Profession libérale, la tendance aujourd'hui est au regroupement en Cabinets collectifs. La diversification et la pluridisciplinarité de la profession incitent cette tendance.

Les métiers

- Bornage et détermination des droits attachés à la propriété foncière.
- Aménagement urbain.
- Topographie.
- Tavaux cadastraux.
- Aménagement rural.
- Expertise et économie foncière.
- Ingénierie et maîtrise d'œuvre en matière de réseaux et de génie civil.
- Etablissement des documents pour l'élaboration des permis de construire et de démolir.
- Gestion et tractation immobilière.
- Mesurage et certification des surfaces du bâti.
- Etablissement des documents relatifs à la copropriété.
- Implantation.
- Système d'information géographique.
- Coordination en matière de sécurité et de protection.